

SCPI

Allianz Pierre

Documents de
souscription

Personne Morale

RECEPISSE DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS ET
DOCUMENTS LEGAUX EN MATIERE DE DEMARCHE FINANCIER

SCPI Allianz Pierre

immovalor ■ ■
GESTION ■ ■

Vous avez entre les mains un dossier pour la souscription de parts de la SCPI Allianz Pierre qui vous a été remis/ adressé par votre Conseiller.

Ce dossier comprend deux parties : un récépissé attestant de la remise des documents d'information relative à ce produit et le bulletin de souscription.

Conformément aux dispositions introduites par le Code Monétaire et Financier (article L-341-16-IV), vous disposez d'un délai de réflexion avant de souscrire cet investissement et adresser votre bulletin et les fonds nécessaires à IMMOVALOR Gestion – Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex .

Ce délai est de 48 heures à compter du lendemain de la signature du présent récépissé.

Je, (Nous) soussigné(e)(ons) : _____

demeurant : _____

Atteste(ons) que la proposition qui m'(nous) a été faite par mon(notre) Conseiller M. _____

(agissant pour le compte en vertu d'un accord de commercialisation avec la Société IMMOVALOR Gestion, dont le siège social est au Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex), il m'(nous) a été communiqué la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, les statuts de la SCPI Allianz Pierre ainsi que les conditions d'émission des parts (figurant sur le bulletin de souscription), le document d'informations clés, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel (disponibles sur le site www.immovalor.fr).

Atteste(ons) qu'en cas de souscription à crédit, avoir conscience que les charges du crédit seront à rembourser indépendamment de l'évolution ou de la valeur des parts de la SCPI Allianz Pierre

A compter du lendemain de la signature du présent récépissé, je (nous) dispose (ons) d'un délai minimum de 48 heures pour réfléchir à l'opportunité de souscrire à la présente proposition conformément à l'article L.341-16-IV du Code Monétaire et Financier. Ce délai est éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Avant l'expiration de ce délai de réflexion, IMMOVALOR Gestion ou toute personne mandatée ne peut recueillir ni ordres, ni fonds de ma part en vue de la souscription de parts de SCPI.

Fait à _____

le _____

Le Conseiller

Signature du(des) prospect(s) ou client(s) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

**Récépissé et bulletin de souscription à retourner à
Immovalor Gestion - Tour Allianz One - 1, cours Michelet
CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex**

FICHE DE CONNAISSANCE DU CLIENT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Ce questionnaire de connaissance client permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI Allianz Pierre avec votre situation financière et votre profil d'investisseur conformément aux dispositions L533-13 du code monétaire et financier et en application de la directive « marchés d'instruments financiers » (MIF). En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à Immovalor Gestion.

En application à la réglementation en vigueur, Immovalor Gestion établit et met en œuvre des procédures appropriées permettant de classer ses clients dans l'une des deux catégories suivantes : clients non professionnels ou clients professionnels. Immovalor Gestion vous a catégorisé en « clients non professionnels ». Pour tout changement de catégorie, merci de contacter la société de gestion.

Personne Morale :

Nom ou dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Holding animatrice :

Numéro d'immatriculation:.....

Date de création : / /

Secteur d'activité :

Régime fiscale: IR IS BIC BNC

La personne morale est-elle un Organisme Sans But Lucratif ? Oui Non

Représentant habilité de la personne morale 1 :

Nom :

Prénom (s) :

Date de naissance : / /

Fonction dans la société :

Situation de famille :

Régime matrimonial :

Situation professionnelle :

Profession:.....

Représentant habilité de la personne morale 2 :

Nom :

Prénom (s) :

Date de naissance : / /

Fonction dans la société :

Situation de famille :

Régime matrimonial :

Situation professionnelle :

Profession:.....

L'actif de la personne morale :

1- Montant des capitaux propres de la personne morale :	€
2- L'actif de la Personne Morale :	€
Estimation de l'actif total de le personne morale (total bilan)	€
Estimation des actifs financiers de la Personne Morale :	€
Dont actifs déjà investis en SCPI (incluant investissement envisagé)	€
Dont actifs déjà investis en valeur non cotée	€
Dont Disponibilités	€
Autres :€ A préciser.....	

Connaissance et Expérience en Matière de Placement (Représentant Habilité 1 de la Personne Morale)

3a- Connaissez-vous les instruments suivants et les risques qui y sont liés ? Combien d'opérations avez-vous réalisées au cours de 3 dernières années ?

					Montant Moyen
Produits monétaires (ex : OPCVM, certifié dépôt)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Produits obligataires (ex : OPCVM ou diversifiés)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Actions cotées	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Produits structurés et dérivés	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Non cotés (exemples : FCPR ou FCPI)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Pierre Papier (SCPI, OPCI)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€

4a- Avez-vous eu déjà recours à la gestion sous mandat (y compris assurance vie) ? Oui Non

Si oui, pendant combien de temps ? moins de 3 ans plus de 3 ans

5a- Votre perception du rendement : sur un an, vous estimez qu'un placement financier

Ne peut pas baisser Peut baisser jusqu'à 5% Peut baisser jusqu'à 10%

Peut baisser jusqu'à 15% Peut baisser au-delà de 15%

6a- Votre réaction face à une perte en capital : s'il vous restait 15 000€ sur un investissement de 20 000€ réalisé il y a 2 ans

Vous ne voulez pas être confronté à ce genre de situation Vous vendriez pour réinvestir sur des placements moins risqués

Vous ne feriez rien Vous augmenteriez votre apport pour réinvestir sur les mêmes supports

7a -En général, vous privilégiez les placements ?

Dynamique Equilibré Sécuritaire Défensifs Offensifs

8a- Avez-vous conscience que l'investissement dans des parts de la SCPI Allianz Pierre est un placement à long terme et peu liquide ? Oui Non

9a - Avez-vous conscience que le rendement et le capital de la SCPI Allianz Pierre ne sont pas garantis ? Oui Non

Connaissance et Expérience en Matière de Placement (Représentant Habilité 2 de la Personne Morale)

3b- Connaissez-vous les instruments suivants et les risques qui y sont liés ? Combien d'opérations avez-vous réalisées au cours de 3 dernières années ?

					Montant Moyen
Produits monétaires (ex : OPCVM, certifié dépôt)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Produits obligataires (ex : OPCVM ou diversifiés)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Actions cotées	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Produits structurés et dérivés	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Non cotés (exemples : FCPR ou FCPI)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€
Pierre Papier (SCPI, OPCI)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> moins de 10	<input type="checkbox"/> plus de 10€

4b- Avez-vous eu déjà recours à la gestion sous mandat (y compris assurance vie) ? Oui Non

Si oui, pendant combien de temps ? moins de 3 ans plus de 3 ans

5b- Votre perception du rendement : sur un an, vous estimez qu'un placement financier

Ne peut pas baisser Peut baisser jusqu'à 5% Peut baisser jusqu'à 10%

Peut baisser jusqu'à 15% Peut baisser au-delà de 15%

6b- Votre réaction face à une perte en capital : s'il vous restait 15 000€ sur un investissement de 20 000€ réalisé il y a 2 ans

Vous ne voulez pas être confronté à ce genre de situation Vous vendriez pour réinvestir sur des placements moins risqués

Vous ne feriez rien Vous augmenteriez votre apport pour réinvestir sur les mêmes supports

7b -En général, vous privilégiez les placements ?

Dynamique Equilibré Sécuritaire Défensifs Offensifs

8b- Avez-vous conscience que l'investissement dans des parts de la SCPI Allianz Pierre est un placement à long terme et peu liquide ? Oui Non

9b - Avez-vous conscience que le rendement et le capital de la SCPI Allianz Pierre ne sont pas garantis ? Oui Non

Objectifs de placement de la Personne Morale

10 -Le montant que vous souhaitez investir est de €

11- Quelle est la durée envisagée pour votre placement ?

- Inférieure à 3 ans Entre 3 et 5 ans Entre 5 et 7 ans
 Entre 7 et 10 ans Supérieure à 10 ans

12- Sur votre horizon de placement, vous acceptez à priori une volatilité (1) associé au couple rendement / risque de :

- Moins de 3% : une probabilité de rendement très faible sur la période, associé à un risque très faible de perte en capital
 Entre 3 et 5% : une probabilité de rendement faible sur la période, associé à un risque faible de perte en capital
 Entre 5 et 8% : une probabilité de rendement modéré sur la période, associé à un risque modéré de perte en capital
 Entre 8 et 13% : une probabilité de rendement important sur la période, associé à un risque élevé de perte en capital
 Entre 13 et 18% : une probabilité de rendement très important sur la période, associé à un risque très élevé de perte en capital

13- Sur ce placement, quel est ou quels sont les objectifs de l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Constitution et valorisation de patrimoine Recherche de revenus Transmission du patrimoine
 Disponibilité du placement Optimisation fiscale

(1) Considérée en finance comme la base de mesure du risque, la volatilité est par définition une mesure des amplitudes (à la hausse comme à la baisse) des variations du cours de valorisation d'un actif financier. Ainsi, plus la volatilité d'un actif est élevée et plus l'investissement dans cet actif sera considéré comme risqué et par conséquent plus l'espérance de gain et le risque de perte seront importants.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Fait à..... le
Représentant habilité 1

Fait à..... le
Représentant habilité 2

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES : Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement aux services d'Immovalor Gestion et aux entreprises partenaires. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons le cas échéant durant la période de détentions de part. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique & Libertés") relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Immovalor Gestion - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PPE (Personne Politiquement Exposée)

Cette fiche est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L 561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

SITUATION PROFESSIONNELLE BENEFICIAIRE EFFECTIF 1 : Nom et prénoms à préciser :

1/ Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (cf. liste ci-dessous) Oui Non

Si Oui - Quelle fonction exercez-vous ?

Dans quel pays ?

2/ Une personne de votre famille ou une personne connue pour vous être étroitement associée exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? Oui Non

Si Oui - Votre lien avec cette personne ?

Quelle fonction exerce-t-elle ?

Dans quel pays ?

SITUATION PROFESSIONNELLE BENEFICIAIRE EFFECTIF 1 : Nom et prénoms à préciser :

/ Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? (cf. liste ci-dessous) Oui Non

Si Oui - Quelle fonction exercez-vous ?

Dans quel pays ?

2/ Une personne de votre famille ou une personne connue pour vous être étroitement associée exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours de ces 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? Oui Non

Si Oui - Votre lien avec cette personne ?

Quelle fonction exerce-t-elle ?

Dans quel pays ?

LISTE ET DEFINITION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES (ARTICLE R561-18)

I) - Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative parmi les fonctions suivantes :

- ❖ Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
- ❖ Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen
- ❖ Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
- ❖ Membre d'une cour des comptes
- ❖ Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale
- ❖ Ambassadeur ou chargé d'affaires
- ❖ Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
- ❖ Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- ❖ Dirigeant, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.
- ❖ Membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger

II) - Les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'une personne visée au I)

- ❖ Le conjoint ou le concubin notoire
- ❖ Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
- ❖ En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

III) - Les personnes connues pour être étroitement associées à une personne visée au I)

- ❖ Les personnes physiques identifiées comme étant les bénéficiaires effectifs d'une personne morale conjointement avec ce client
- ❖ Les personnes physiques connues comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.
- ❖ Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au I)

Signature bénéficiaire 1

Signature bénéficiaire 2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS BENEFICIAIRES EFFECTIFS (page 1 sur 2)

Cette fiche est destinée à répondre aux obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en application des articles L 561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

DEFINITION DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS D'UNE PERSONNE MORALE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (CODE MONETAIRE ET FINANCIER):

Article L. 561-2-2 :

« Le bénéficiaire effectif s'entend de la personne physique qui contrôle, directement ou indirectement, le client ou de celle pour laquelle une transaction est exécutée ou une activité réalisée »

Article R. 561-1 :

« Lorsque le client d'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 est une société, on entend par bénéficiaire effectif de l'opération la ou les personnes physiques qui soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société, soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés »

Article R. 561-3 :

Lorsque le client d'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 est une personne morale qui n'est ni une société ni un placement collectif, on entend par bénéficiaire effectif, au sens du 1° de l'article L. 561-2-2, la ou les personnes physiques qui satisfont à l'une des conditions suivantes :

- 1° Elles sont titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;
- 2° Elles ont vocation, par l'effet d'un acte juridique les ayant désignées à cette fin, à devenir titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;
- 3° Elles disposent d'un pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale ;
- 4° Elles exercent par d'autres moyens un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale (.....)

Ainsi, lorsque le client est une association, une fondation, un fonds de dotation ou un groupement d'intérêt économique, le bénéficiaire effectif est :

- a) Le ou les représentants légaux de l'association ;
- b) Le président, le directeur général ainsi que, le cas échéant, le ou les membres du directoire de la fondation ;
- c) Le président du fonds de dotation ;
- d) La ou les personnes physiques et, le cas échéant, le représentant permanent des personnes morales, désignées administrateurs du groupement d'intérêt économique »

Article L. 561-46 :

« Les sociétés et entités juridiques mentionnées au premier alinéa déposent au greffe du tribunal, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés, un document relatif au bénéficiaire effectif contenant les éléments d'identification et le domicile personnel de ce dernier ainsi que les modalités du contrôle qu'il exerce »

INFORMATION SUR LE(S) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S) DE LA PERSONNE MORALE selon les modalités de contrôle :

CAS - I PERSONNE PHYSIQUE DETENANT (EN DIRECT ET/OU EN INDIRECT) PLUS DE 25% DU CAPITAL OU DE PLUS DE 25% DES DROITS DE VOTE :

Bénéficiaire effectif 1 : Pourcentage total de détention : _____ %

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

Bénéficiaire effectif 2 : Pourcentage total de détention : _____ %

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

Bénéficiaire effectif 3 : Pourcentage total de détention : _____ %

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS BENEFICIAIRES EFFECTIFS (page 2 sur 2)

OU

CAS - II PERSONNE PHYSIQUE EXERÇANT, PAR TOUT AUTRE MOYEN (AUTRE QUE CAS – I CI-DESSUS), UN POUVOIR DE CONTRÔLE SUR LA PERSONNE MORALE AU SENS DU 3° ET 4° DU I DE L'ARTICLE L 233-3 DU CODE DE COMMERCE :

Précisez les modalités de contrôle (pacte d'associés, groupe familial, etc.) :

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

Bénéficiaire effectif 2 : Pourcentage total de détention : _____ %

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

Bénéficiaire effectif 3 : Pourcentage total de détention : _____ %

Nom / Prénom : _____ Né(e) le : _____ à : _____ Dépt. / Pays : _____ Nationalité : _____

Adresse du domicile : _____ Code Postal : _____ Commune/Pays : _____

OU

CAS - III A DEFAULT, SI AUCUNE DES DEUX CONDITIONS CI-DESSUS N'EST REMPLIE (CAS I ET II), LE OU LES REPRESENTANTS LEGAUX DE LA PERSONNE MORALE :

Précisez le ou les noms/prénoms des Représentants Légaux :

Pour chaque Bénéficiaire Effectif, joindre un justificatif d'identité valide et un justificatif de domicile personnel ;

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

Fait à..... le

Signature du représentant légal

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES : Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement aux services d'Immovalor Gestion et aux entreprises partenaires. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons le cas échéant durant la période de détentions de part. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique & Libertés") relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Immovalor Gestion - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNE MORALE

RENSEIGNEMENTS SOUSCRIPTEUR

Dénomination sociale :
Forme Juridique : Capital social :
SIREN : Activité :
Siège social : N° : Rue :
Code Postal : Ville :
Représenté par : agissant en qualité de :
Justificatif des pouvoirs : Représentant légal : en date du :
 Délibération de :
N° de Tel : Email : Fax :

FISCALITE

résident non résident adresse fiscale :
Régime fiscal : IS BIC IR

DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autes (à préciser).....

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclarons avoir reçu et pris connaissance en date du / / (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du document d'informations clés, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donnons ordre à Immovalor Gestion de souscrireparts de la SCPI **Allianz Pierre**.
 - Versons ce jour, la somme de (en lettres) €
 - Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 - Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000 1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit de (en lettres) :.....

REVENUS DES PARTS

Les revenus seront versés sur le compte du souscripteur (IBAN joint)

Nous sommes informés qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement, ni la revente des parts.

Fait à,

le20...

Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de N.... parts »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, R. 214-30 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012. La notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, et a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016 et au BALO n° 102 du 24 août 2018.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHE PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1er septembre 2018

Prix de souscription : Valeur nominale	153 €
Prime d'émission	187 €

Prix de souscription	340 €

Sur ce prix la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 34,00 € HT (40,80 € TTC) par part. Au titre de cette commission, Immovalor Gestion rétrocède à une commission de % HT maximum du montant souscrit.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- un extrait de KBIS ou un avis de situation au répertoire SIRENE, de moins de 3 mois
- une copie des statuts à jour de la société
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique
- le PV du Conseil d'Administration (ou de l'organe décisionnaire défini aux statuts) comportant une clause attestant que la souscription de parts de SCPI est autorisée et que la durée conseillée d'investissement est d'au moins 10 ans
- le compte d'exploitation et le bilan du dernier exercice (liasse fiscale 2033/2050/2072)
- une copie de la pièce d'identité du (des) représentant(s) légal (légaux) en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois du (des) représentant(s) légal (légaux)
- un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal de la société et copie de la pièce d'identité du signataire en cours de validité
- pour les Bénéficiaires Effectifs, la déclaration faite au greffier du Tribunal de Commerce pour inscription au registre ou les déclarer ou à défaut la fiche de renseignement des bénéficiaires effectifs remplie et signée
- la copie de la carte d'identité en cours de validité des bénéficiaires effectifs
- la fiche de renseignements Personne Politique Exposée remplie et signée par le(s) bénéficiaires (s) effectifs (s)
- le questionnaire de connaissance client dûment rempli et signé par le(s) représentant(s) légal (légaux)
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- un justificatif de provenance des fonds pour les souscriptions supérieures à 90 000 € sur une année glissante et la traçabilité bancaire

Loi informatique et libertés : nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement aux services d'Immovalor Gestion et aux entreprises partenaires.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons durant la période de détentions de parts. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique & Libertés") relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Immovalor Gestion - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNE MORALE

RENSEIGNEMENTS SOUSCRIPTEUR

Dénomination sociale :
Forme Juridique : Capital social :
SIREN : Activité :
Siège social : N° : Rue :
Code Postal : Ville :
Représenté par : agissant en qualité de :
Justificatif des pouvoirs : Représentant légal : en date du :
 Délibération de :
N° de Tel : Email : Fax :

FISCALITE

résident non résident adresse fiscale :
Régime fiscal : IS BIC IR

DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autes (à préciser).....

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclarons avoir reçu et pris connaissance en date du / / (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du document d'informations clés, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donnons ordre à Immovalor Gestion de souscrireparts de la SCPI **Allianz Pierre**.
 - Versons ce jour, la somme de (en lettres) €
 - Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 - Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000 1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit de (en lettres) :.....

REVENUS DES PARTS

Les revenus seront versés sur le compte du souscripteur (IBAN joint)

Nous sommes informés qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement, ni la revente des parts.

Fait à,

le20...

Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de N.... parts »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, R. 214-30 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012. La notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, et a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016 et au BALO n° 102 du 24 août 2018.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHE PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1er septembre 2018

Prix de souscription : Valeur nominale	153 €
Prime d'émission	187 €

Prix de souscription	340 €

Sur ce prix la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 34,00 € HT (40,80 € TTC) par part. Au titre de cette commission, Immovalor Gestion rétrocède à une commission de % HT maximum du montant souscrit.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- un extrait de KBIS ou un avis de situation au répertoire SIRENE, de moins de 3 mois
- une copie des statuts à jour de la société
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique
- le PV du Conseil d'Administration (ou de l'organe décisionnaire défini aux statuts) comportant une clause attestant que la souscription de parts de SCPI est autorisée et que la durée conseillée d'investissement est d'au moins 10 ans
- le compte d'exploitation et le bilan du dernier exercice (liasse fiscale 2033/2050/2072)
- une copie de la pièce d'identité du (des) représentant(s) légal (légaux) en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois du (des) représentant(s) légal (légaux)
- un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal de la société et copie de la pièce d'identité du signataire en cours de validité
- pour les Bénéficiaires Effectifs, la déclaration faite au greffier du Tribunal de Commerce pour inscription au registre ou les déclarer ou à défaut la fiche de renseignement des bénéficiaires effectifs remplie et signée
- la copie de la carte d'identité en cours de validité des bénéficiaires effectifs
- la fiche de renseignements Personne Politique Exposée remplie et signée par le(s) bénéficiaires (s) effectifs (s)
- le questionnaire de connaissance client dûment rempli et signé par le(s) représentant(s) légal (légaux)
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- un justificatif de provenance des fonds pour les souscriptions supérieures à 90 000 € sur une année glissante et la traçabilité bancaire

Loi informatique et libertés : nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement aux services d'Immovalor Gestion et aux entreprises partenaires.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons durant la période de détentions de parts. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique & Libertés") relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Immovalor Gestion - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS,
R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNE MORALE

RENSEIGNEMENTS SOUSCRIPTEUR

Dénomination sociale :
Forme Juridique : Capital social :
SIREN : Activité :
Siège social : N° : Rue :
Code Postal : Ville :
Représenté par : agissant en qualité de :
Justificatif des pouvoirs : Représentant légal :
 Délibération de : en date du :
N° de Tel : Email : Fax :

FISCALITE

résident non résident adresse fiscale :
Régime fiscal : IS BIC IR

DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Origine des fonds finançant la souscription :
 Emprunt auprès de (préciser le nom de la banque).....
 Epargne Héritage
 Réinvestissement suite à la vente d'un actif immobilier
 Autes (à préciser).....

ORDRE DE SOUSCRIPTION

- Déclarons avoir reçu et pris connaissance en date du / / (date de signature du récépissé) de la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, des statuts, du document d'informations clés, du dernier rapport annuel, du bulletin trimestriel en vigueur et des conditions d'émission des parts décrites au verso du présent bulletin.
- Donnons ordre à Immovalor Gestion de souscrireparts de la SCPI **Allianz Pierre**.
 - Versons ce jour, la somme de (en lettres) €
 - Par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre d'**Allianz Pierre**
 - Par virement sur le compte de la SCPI **Allianz Pierre** n° FR76 3148 9000 1000 2552 2698 247
- Ce versement étant complété d'un financement à crédit de (en lettres) :.....

REVENUS DES PARTS

Les revenus seront versés sur le compte du souscripteur (IBAN joint)

Nous sommes informés qu'Immovalor Gestion ne garantit ni le remboursement, ni la revente des parts.

Fait à,

le20...

Dont un exemplaire du présent bulletin de souscription m'a été remis

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour souscription de N.... parts »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE,
L. 214-86 ET SUIVANTS, R. 214-30 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER,
422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Siège social : Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex
328 470 570 R.C.S. Nanterre

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine locatif.

La note d'information a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 12-06 du 30 mars 2012. La notice relative à l'augmentation de capital a été publiée au BALO n° 44 du 11 avril 2012, et a été actualisée au BALO n° 101 du 22 août 2016 et au BALO n° 102 du 24 août 2018.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION – MARCHE PRIMAIRE D'Allianz Pierre

Capital social maximum : 700.000.000 €

Date d'ouverture de la souscription : 1er septembre 2018

Prix de souscription : Valeur nominale 153 €
Prime d'émission 187 €

Prix de souscription 340 €

Sur ce prix la SCPI réglera directement à la société de gestion une commission de 10 % HT du prix de souscription soit 34,00 € HT (40,80 € TTC) par part. Au titre de cette commission, Immovalor Gestion rétrocède à une commission de % HT maximum du montant souscrit.

Minimum de souscription lors de la première souscription : 25 parts

Modalités de règlement : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription

Jouissance des parts : les parts souscrites donnent jouissance le 1^{er} jour du cinquième mois qui suit la date de souscription.

Lieux de souscription : les souscriptions et versements sont reçus au siège de la société de gestion, Tour Allianz One - 1, cours Michelet - CS 30051 - Case courrier S 1601 - 92076 Paris La Défense Cedex, ainsi qu'au siège, succursales et agences en France de la société Allianz Banque et plus généralement du groupe Allianz.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre de souscription :

- un extrait de KBIS ou un avis de situation au répertoire SIRENE, de moins de 3 mois
- une copie des statuts à jour de la société
- pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique
- le PV du Conseil d'Administration (ou de l'organe décisionnaire défini aux statuts) comportant une clause attestant que la souscription de parts de SCPI est autorisée et que la durée conseillée d'investissement est d'au moins 10 ans
- le compte d'exploitation et le bilan du dernier exercice (liasse fiscale 2033/2050/2072)
- une copie de la pièce d'identité du (des) représentant(s) légal (légaux) en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois du (des) représentant(s) légal (légaux)
- un justificatif des pouvoirs du signataire si celui-ci n'est pas le représentant légal de la société et copie de la pièce d'identité du signataire en cours de validité
- pour les Bénéficiaires Effectifs, la déclaration faite au greffier du Tribunal de Commerce pour inscription au registre ou les déclarer ou à défaut la fiche de renseignement des bénéficiaires effectifs remplie et signée
- la copie de la carte d'identité en cours de validité des bénéficiaires effectifs
- la fiche de renseignements Personne Politique Exposée remplie et signée par le(s) bénéficiaires (s) effectifs (s)
- le questionnaire de connaissance client dûment rempli et signé par le(s) représentant(s) légal (légaux)
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- un justificatif de provenance des fonds pour les souscriptions supérieures à 90 000 € sur une année glissante et la traçabilité bancaire

Loi informatique et libertés : nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement aux services d'Immovalor Gestion et aux entreprises partenaires.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître. Nous les conservons durant la période de détentions de parts. Après ventes ou cessions des parts, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique & Libertés") relative aux données vous concernant en adressant un courriel à l'adresse fgcasso@allianz.fr ou en adressant un courrier auprès de : Immovalor Gestion - CS 30051 - 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.